



## Interruption d'une formation payée par pôle emploi (POE)

Par **Rawan38**, le **01/05/2018** à **18:20**

Bonjour,

Je suis inscrite à une formation payée pôle emploi pour une dizaine de personnes qui doit débiter d'ici quelques jours.

La formation va durer 3 mois. Je suis censée décrocher un CDI suite à cette période.

Je voulais connaître les conséquences d'une interruption de cette formation au cas où je trouverais un emploi qui m'intéresse.

Faut-il payer la formation? Est-ce que je serai radiée de pôle emploi?

Je vous remercie d'avance pour votre retour.

Cordialement,

Par **morobar**, le **02/05/2018** à **08:46**

Bonjour,

La meilleure réponse ?

Contactez votre conseiller Pole-emploi.

EN réalité c'est lui qui jugera, certes avec des textes à l'appui, mais fonction de votre situation, la position de l'organisme.

Mais à coup sûr vous serez radiée de Pole -emploi, puisque vous avez retrouvé un emploi.

Par **Rawan38**, le **03/05/2018** à **10:41**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.  
Bonne journée.